

Charte

Pour
la reconnaissance
des droits et des
responsabilités

Pour
le respect de la
dignité humaine

Pour
l'égalité, la justice
et la tolérance

Pour
une participation
pleine et
entière à la vie
démocratique

La **Charte
montréalaise
des droits et
responsabilités**
est entrée en vigueur
le 1^{er} janvier 2006.

Ce dépliant vous invite à découvrir les aspects fondamentaux qui composent la Charte montréalaise et qui touchent toutes les grandes sphères d'intervention municipale : vie démocratique, vie économique et sociale, vie culturelle, loisir, activité physique et sport, environnement et développement durable, sécurité et services municipaux.

Avec la Charte, nous avons un outil de dialogue formidable qui renforcera notre confiance dans nos institutions démocratiques.

Le document complet est disponible dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.



Charte montréalaise
des droits et responsabilités

ville.montreal.qc.ca/chartedesdroits

La
**Charte
montréalaise**
des droits et responsabilités

La clé du
**mieux-vivre
ensemble!**



Mot du maire

Résultat d'une vaste consultation publique, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* se fonde sur le respect de la dignité humaine, l'égalité, l'inclusion, la tolérance et la justice. Ces valeurs, largement partagées, sont essentielles aux rapports responsables, harmonieux et fructueux entre la Ville et les Montréalaises et Montréalais. Nous pouvons en être fiers, c'est une première parmi les grandes villes canadiennes.

Citoyennes et citoyens, élu(e)s, fonctionnaires, tous sont liés par la Charte qui nous invite à participer ensemble à la qualité de notre vie commune.

Le maire de Montréal,
Gérald Tremblay

Montréal

Droits, responsabilités et engagements

Trois volets indissociables

Si elle établit nos droits, la Charte énonce également nos responsabilités comme citoyennes et citoyens. Cela implique d'agir de façon respectueuse des lois, des règlements et des droits d'autrui. Par exemple, de faire un usage approprié de l'eau potable, de participer au maintien de la propreté, de préserver l'environnement. La Charte définit aussi des standards de services qui tiennent compte de la diversité des besoins des Montréalaises et des Montréalais. Avant tout, elle se veut un guide dont toute personne vivant sur le territoire de la ville de Montréal pourra s'inspirer dans sa vie quotidienne.

Vie démocratique

Parce que la démocratie est au cœur de nos valeurs, nous sommes tous appelés à la protéger. La Charte renforce les engagements de la Ville pour en assurer l'application, pour favoriser la participation des citoyennes et des citoyens, pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, et assurer une meilleure représentation des diverses communautés.

Vie économique et sociale

Parce que la pauvreté et l'exclusion sociale sont des obstacles à la participation citoyenne, la Charte énonce les engagements de la Ville, par exemple en matière de logement, à l'égard des personnes et familles à revenu faible ou modeste. La Charte encourage également les citoyennes et les citoyens à s'impliquer dans leur milieu de vie afin de décider des meilleurs moyens à prendre pour contrer la pauvreté.

Vie culturelle

Parce que la culture, moteur du dynamisme et du développement de Montréal, détermine notre identité et nous anime, la Charte met l'accent sur la protection de notre patrimoine culturel et naturel. Elle réaffirme le soutien à la création, la mise en valeur de l'apport des communautés et individus de toutes origines, favorise l'accès ainsi que la fréquentation de nos bibliothèques publiques et lieux de diffusion.

Environnement et développement durable

Parce que la protection de l'environnement et le développement durable ont un impact direct sur notre vie quotidienne et contribuent au bien-être des générations actuelles et futures, la Charte privilégie la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets domestiques, le transport en commun, l'amélioration constante de la qualité de l'air et de l'eau. Elle favorise également la protection des milieux naturels et des arbres, l'accès aux rives et aux espaces verts, et la réduction des nuisances abusives.

Loisir, activité physique et sport

Parce que le loisir, l'activité physique et le sport contribuent directement à la santé de chacun de nous et à notre intégration sociale, la Ville s'engage à maintenir et à diversifier ses services en fonction des besoins des citoyennes et citoyens des différents quartiers.

Sécurité

Parce que la sécurité et la protection de l'intégrité physique des personnes et des biens sont fondamentales pour la qualité de vie, la Charte souligne l'engagement de la Ville à aménager son territoire de façon sécuritaire en tenant compte, entre autres, des besoins spécifiques des femmes, et à encourager l'usage sécuritaire des espaces publics et des parcs.

Services municipaux

Parce que les citoyennes et citoyens de Montréal ont droit à des services de qualité, la Ville s'engage à dispenser ses services de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire, et favorise leur répartition équitable sur tout son territoire.

Ombudsman

Très innovatrice en cette matière, la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* permet d'en référer, en cas de désaccord, à l'ombudsman de la Ville dont le rôle est de faciliter le dialogue et de recommander des solutions concrètes aux citoyennes et citoyens et à l'Administration.

L'ombudsman est toutefois un dernier recours. Il est de la responsabilité de toutes les parties de tenter d'abord de s'entendre. Si le différend persiste, l'ombudsman est là pour vous aider.

514 872-8999
ville.montreal.qc.ca/ombudsman

